

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
 ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 26 MARS 2026**

**DELIBERATION N°2026/2603-06**

**Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS AVANCES PAR [REDACTED]  
 CHEF DU SERVICE INFRASTRUCTURE, DANS LE CADRE DU DEPLACEMENT  
 DU 15 DECEMBRE 2025 A TERRE-DE-HAUT**

L'an deux mille vingt-six et le 26 mars à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 19 mars 2026 envoyée aux membres par courriel le 20 mars 2026.

<b>Conseil d'Administration du SDIS Séance du 26 mars 2026 <u>Liste des présents</u></b>				
<b>Membres du CASDIS</b>				
<b><u>Représentants du Conseil Départemental</u></b>				
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	Membre titulaire	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre titulaire	Visioconférence
	DARTRON	Jean	Membre titulaire	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre titulaire	Visioconférence
	MICHELY	Fabert	Membre titulaire	Visioconférence
<b><u>Représentants des communes</u></b>				
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yvelise	Membre titulaire	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre titulaire	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre titulaire	Visioconférence
	NEBOR	David	Membre suppléant	Visioconférence

<b>Présents de droit</b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
RICHARD-RENDOLET	François-Xavier	Directeur de cabinet	Visioconférence
<b>Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative</b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
C.G MONTGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG	Présentiel
CNE PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
ADJ. ZOU	Jocelyn	SPPNO (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
MALATCHOUMY	Jean-Claude	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Suppléant)	Présentiel
ADJ. AGASTIN	Alain	SPVNO (Titulaire)	Présentiel
<b>Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative</b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Visioconférence
<b>Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance</b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
COL. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO	Présentiel
CDT TASSIUS	Gilles	Adjoint à la Cheffe du GRH	Présentiel
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du Service Budget - Finances	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

**Secrétaire de séance :** Monsieur Fred GOUBIN, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20260326-Delib262603-06-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Considérant que le 15 décembre 2025 s'est tenue à Terre-de-Haut (Les Saintes) une réunion de chantier en présence de personnels du Groupement Infrastructures et Logistique (GIL) et du Groupement Système d'Information (GSI),

Considérant qu'afin que les trois agents du GIL conviés à cette réunion puissent s'y rendre (██████████, ██████████ et ██████████), le chef du service Infrastructure, Monsieur ██████████, a avancé des frais de transport d'un montant de 75 euros,

Vu les justificatifs annexés à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

**APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

Article 1 : Autorise le remboursement de la somme soixante-quinze euros (75 €) à ██████████, correspondant aux frais de transport réglés par celui-ci dans le cadre de la réunion de chantier organisée le 15 décembre 2025 à Terre-de-Haut (Les Saintes) et à laquelle ont participé des agents du GIL et du GSI.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	10
Votants	10
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	10
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration  
  
Henry ANGELIQUE  
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20260326-Delib262603-06-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

**Fwd: CONVOCATION À LA RÉUNION DE CHANTIER TDH LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 À 10H00**

**De :** [REDACTED] SDIS971  
<[REDACTED]@sdis971.fr>

mar., 17 mars 2026 16:42

📎 2 pièces jointes

**Objet :** Fwd: CONVOCATION À LA RÉUNION DE CHANTIER TDH LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 À 10H00

**À :** [REDACTED]@sdis971.fr>

[REDACTED]

Je te transmets la convocation de [REDACTED] en dessous du message.



SDIS GUADELOUPE

**Madame** [REDACTED]  
*Chef du Service Archives-Accueil-Courrier*  
*Direction du SDIS*  
Parc de la Providence Dothémare  
97139 ABYMES  
Téléphone : 0590 [REDACTED]  
Email : [REDACTED]@sdis971.fr

---

**De:** [REDACTED]@sdis971.fr>

**À:** "[REDACTED]@sdis971.fr>

**Cc:** "[REDACTED]@sdis971.fr>, "[REDACTED]" <[REDACTED]@sdis971.fr>, "[REDACTED] SDIS971" <[REDACTED]@sdis971.fr>, [REDACTED]@sdis971.fr" <[REDACTED]@sdis971.fr>, "eve" <[REDACTED]@sdis971.fr>

**Envoyé:** Jeudi 11 Décembre 2025 15:45:18

**Objet:** Re: CONVOCATION À LA RÉUNION DE CHANTIER TDH LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 À 10H00

Bonjour

Nous avons une réunion de chantier à Terre-de-Haut le lundi 15 décembre. Nous devons y aller avec Inter-Îles mais malheureusement ce dernier est tombé en panne aujourd'hui.

Pourrais-tu réserver 3 billets pour la même date pour un départ et retour au plus tôt – 8 h-13 h pour :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- et moi

Merci Beaucoup

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20260326-Delib262603-06-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

De: " [REDACTED] " <[REDACTED]@anonymart.net>

À: " [REDACTED] " <technicsbtp@gmail.com>

Cc: " [REDACTED] SDIS971" <[REDACTED]@sdis971.fr>, " [REDACTED] SDIS971" <[REDACTED]@sdis971.fr>, " [REDACTED] SDIS971" <[REDACTED]@sdis971.fr>, " [REDACTED] SDIS971" <[REDACTED]@sdis971.fr>, "Dessin [REDACTED].net"

**Envoyé:** Mercredi 10 Décembre 2025 16:43:41

**Objet:** CONVOCATION À LA RÉUNION DE CHANTIER TDH LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 À 10H00

Bonsoir à tous,

Nous vous invitons à participer à la réunion de chantier qui se tiendra le **lundi 15 décembre 2025** sur le site du SDIS à 10h00.

Ce sera l'occasion de faire le bilan sur la surveillance de l'installation de la baie informatique.

Cordialement,

Collaborateur d'architectes



Immeuble Le Triangle  
Rue Thomas Edison - ZAC de la Grande Voie  
97122 Baie-Mahault  
Tél. : (+590) 05.90.93.72.72 (Gmt -4)  
Fax : (+590) 05.90.93.72.73  
Mob. : (+590) 06.90.33.19.33  
Mail:



**NOUVO LOGO A INTEGRER.jpg**  
144 ko

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20260326-Delib262603-06-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

**Fwd: Itinéraire - La Billetterie Saintoise - Détails de votre commande (2005996) et carnet de route**

**De :** [redacted]@sdis971.fr> mar., 10 févr. 2026 16:04

**Objet :** Fwd: Itinéraire - La Billetterie Saintoise - Détails de votre commande (2005996) et carnet de route

**À :** [redacted]@sdis971.fr>

**Cc :** [redacted]@sdis971.fr>, [redacted]  
[redacted] SDIS971 <[redacted]@sdis971.fr>

Les images externes ne seront pas affichées. [Montre les images ci-dessous](#)

J'ai payé 75€ pour un déplacement à TDH dans le cadre d'une réunion de chantier le 15 décembre 2025 selon les recommandations du service compétent.

les bénéficiaires des billets:

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

Je devrais normalement être remboursé.

Bien à toi

---

**De:** "La Billetterie Saintoise" <contact@labilletteriesainoise.com>

**À:** "[redacted]@sdis971.fr>

**Envoyé:** Vendredi 12 Décembre 2025 10:59:25

**Objet:** Itinéraire - La Billetterie Saintoise - Détails de votre commande (2005996) et carnet de route

## Itinéraire et Carnet de route

Nous avons terminé de traiter votre commande. Nous vous remercions pour votre confiance.

**Votre carnet de route se trouve sous le tableau récapitulatif.  
Merci de conserver cet email précieusement.**

Toutes les informations utiles, y compris les positions GPS de vos prestations, sont détaillées dans le texte ci-dessous.

[Commande #2005996] (12 décembre 2025)

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20260326-Delib262603-06-DE Date de réception préfecture : 15/04/2026
--

Produit	Prix
Trois-Rivières vers Terre-de-Haut AR <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 décembre 2025</li> <li>• Adulte: 3</li> <li>• Départ : 3 RIVIERES - 15/12/2025 08h15</li> <li>• Retour : TERRE HAUT - 15/12/2025 13h15</li> </ul>	75.00€
<b>Sous-total:</b>	75.00€
<b>Mode de paiement :</b>	Carte de crédit/débit
<b>Total :</b>	75.00€

## VOTRE ITINERAIRE

Voici toutes les informations nécessaires au déroulé de votre séjour et un lien vers une carte que vous pouvez sauvegarder :

La carte

Billets de bateau

---

## Port de Trois-Rivières – CTM Deher (e-billet reçu)

- 🕒 Horaire de présentation : 25 minutes avant le départ
- 📍 Lieu de rendez-vous : Embarcadère CTM Deher – Trois-Rivières
- 📍 **Position GPS**

Chemin Départemental n°7 dit Bord de Mer, Rue de la Dissidence, 97114 Trois-Rivières – Guadeloupe

Le parking est payant : 5 € par jour, en espèces, à régler à l'entrée auprès du personnel de la commune. Les places sont limitées et non réservables.

### Informations pratiques :

- Vos e-billets doivent être présentés obligatoirement à l'embarquement (format papier ou numérique).
- Si vous n'y avez plus accès, vous devez passer au guichet de CTM Deher avant le départ.

### Conditions de modification :

Ces billets sont non modifiables et non remboursables à moins de 24h du départ.  
Pour toute modification : [reservation@ctmdeher.com](mailto:reservation@ctmdeher.com) (frais de 1 € par billet)  
Pour toute demande de remboursement : [contact@labilletteriesaintoise.com](mailto:contact@labilletteriesaintoise.com)  
CTM Deher : 0590 92 06 39

⚠️ Les bateaux partent à l'heure. Le bureau de gestion est injoignable pendant les embarquements.

La circulation peut être dense le matin en Guadeloupe. Nous vous conseillons d'anticiper et de simuler votre trajet en journée.

## Modification et remboursement

---

Pour des raisons de suivi des dossiers et de qualité du service, **aucune demande de modification ou de remboursement ne sera traitée par téléphone.**

**Merci d'adresser votre demande exclusivement par email à :**  
[contact@labilletteriesaintoise.com](mailto:contact@labilletteriesaintoise.com)

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez impérativement préciser :

- Le **nom du client**
- Le **numéro de commande**

✳️ Important : En réservant un billet de bateau, vous acceptez nos Conditions Générales de Vente ([CGV](#)) ainsi que les Conditions Générales de Transport (CGT) du transporteur concerné, qui prévalent pour l'exécution du transport.

👉 Consultez les CGT du transporteur avant votre voyage :

Comatrule | [CGT](#)  
Comadile | [CGT](#)  
CTM Deher | [CGT](#)  
Mawaly | [CGT](#)

Merci de votre confiance.  
L'équipe de La Billetterie Saintoise.

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter  
[contact@labilletteriesaintoise.com](mailto:contact@labilletteriesaintoise.com)

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20260326-Delib262603-06-DE Date de réception préfecture : 15/04/2026
--

[www.labilletteriesaintoise.com](http://www.labilletteriesaintoise.com)

Groupement Infrastructure et Logistique  
**S.D.I.S Guadeloupe**

<https://www.sdis971.fr/>

---

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20260326-Delib262603-06-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2026